

AV-2025-080

Réglementation des coupures  
d'éclairage public

## Arrêté municipal

### Réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de la commune de Thizy Les Bourgs

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12/12/2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

#### ARRETE

Article 1 : L'arrêté AV-2023-009 du 30 janvier 2023 est abrogé.

Article 2 : A compter du 22/05/2025, l'éclairage public sera totalement interrompu de **23 heures à 6 heures dans les lotissements et de 21 heures à 5 heures dans les zones d'activités**. Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Le Maire,

Ludovic CHERPIN



Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet du Rhône,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Rhône,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thizy les Bourgs,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du SYDER.